

Derrière les sourires...

Lors de la dernière AG du 22 janvier, tout de suite après la présentation des grandes lignes du dépôt patronal, une voix en fond de salle s'est élevée pour demander : « Et qu'en pensent nos patrons? Derrière leurs beaux sourires, que pensent-ils des demandes patronales? » Prenant la balle au bond, j'ai proposé une entrevue dans le DVV. Ainsi, si Michel Louis Beauchamp et Philippe Nasr se sont montrés ouverts à la discussion, le sujet proposé n'a pas été retenu. « Nous pourrions parler de l'avenir de notre collège qui est un sujet tout aussi intéressant et pertinent. » Certes. Mais en temps de négo, il est l'heure de se recentrer sur les différentes demandes de part et d'autre. Je vous propose donc, non pas une entrevue avec nos supérieurs, mais une analyse du dépôt patronal.

Le langage utilisé et les *buzzwords*

D'abord, ce qui frappe à la première lecture est le langage utilisé. On y trouve les termes **assouplissement** à au moins 5 occurrences (sur 18 pages de texte), **souplesse** à 3 reprises **flexibilité et agilité**. Mais que faut-il donc assouplir? En fait, il faudrait selon la partie patronale, chauffer le fer de notre convention collective et nos droits enchaînés. Donnons quelques exemples. « Assouplir les modalités régissant le retrait de priorité d'engagement »¹ ou autrement dit, donner plus de pouvoir à la partie patronale pour congédier des profs. Cette même idée se retrouve dans le chapitre sur l'organisation du travail où on y lit : « L'évolution du réseau collégial entraîne la nécessité d'adapter la convention collective (...) efficience en matière de ressources humaines (...) répartition doit être faite de manière à assurer aux collèges la souplesse requise à une gestion optimale des ressources pédagogiques»². Ici, encore la souplesse se traduit par un pouvoir grandissant envers la partie patronale au détriment des droits des enseignantEs. La souplesse est aussi liée au terme : « faciliter la mise en œuvre ». Mais de quoi au juste? De la Formation à distance (FAD) et du télenseignement : « or, les délais de consultation auprès de la partie syndicale freinent la mise en œuvre des projets de la FAD... »³

¹ Dépôt patronal, p.12

² Ibid, p.14

³ Ibid, p.15

Si nous avons déjà analysé dans ces pages le terme «flexibilité»⁴, le terme «agilité» utilisé dans le dépôt patronal n'est pas innocent.

Le terme agilité (...) renvoie au concept d'agilité stratégique (strategic agility). Ce terme apparaît d'abord dans le monde de l'entreprise au tournant des années 1990 et désigne initialement une capacité d'adapter la chaîne de production de l'industrie à un monde en constant changement.⁵

Dans le monde de l'éducation, ce terme sera réapproprié selon ce modèle de gouvernance néolibérale :

On comprend mieux l'usage croissant du terme « agile » qui renvoie à la capacité d'être proactif en anticipant les changements et en contournant les obstacles représentés par la tradition, la bureaucratie et les formes de régulation.⁶

Il va de soi que les droits acquis au cours des différentes négociations et notre volumineuse convention collective représentent un « obstacle » à ceux et celles qui ont comme vision éducative l'approche-client (pour les étudiants) et qui prennent au pied de la lettre l'argument de pénurie de main-d'œuvre⁷.

Le terme innovation

Le terme « innovation » semble utilisé à toutes les sauces. À preuve, dans une révision de programme près de chez nous, ce terme a été utilisé à 3 reprises dans un paragraphe de procès-verbal de la Commission des études⁸. S'il peut témoigner, effectivement, de changements dans l'approche pédagogique, il nous semble parfois tendancieux en favorisant sans ambages le virage numérique en éducation.

Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans son plan d'action numérique, le réseau collégial doit pouvoir embaucher des ressources spécialisées en comptant parmi leur personnel des conseillers technologiques, des **conseillers en innovation** (je souligne), des analystes de traitement de données, des techniciens en réseautique et des spécialistes en sécurité de l'information et en intelligence d'affaires notamment, les cégeps pourront adapter les services qu'ils

⁴ *De vive voix* 5.03, 18 octobre 2017.

⁵ Éric Martin, «L'université globalisée», Notes socioéconomiques de l'IRIS, avril 2016, p.4

⁶ Donald Gillies, cité dans Éric Martin, *ibid*, p.5

⁷ «Les cégeps : incontournables pour le développement du Québec et de son économie», Fédération des cégeps, communiqué, 17 janvier 2020.

⁸ Procès-verbal de la Commission des Études, collège Lionel-Groulx, 30 janvier 2020, p. 3-4.

offrent aux étudiants pour favoriser leur réussite tout en inculquant les compétences technologiques requises sur le marché du travail.⁹

Le terme « innovation » nous mène aussi à réfléchir à des « solutions novatrices ». Dans le dépôt patronal, il semble associé, lui aussi à « flexibilité », « agilité » et fragilisation de notre convention collective.

...il y a tout lieu de repenser l'organisation du travail des collèges. La présente négociation offre une occasion d'actualiser des dispositions de la convention collective et de mettre des **solutions novatrices** (je souligne) qui répondent aux enjeux du réseau collégial.¹⁰

Le mépris

Au-delà des mots, c'est le sentiment de « mépris » qui se dégage à la lecture de ce dépôt patronal. Comme si nous, les profs, n'étions pas à la hauteur de la tâche qui nous incombe. Accroître le pouvoir pour mettre en œuvre l'approche programme (plus près de la direction des études donc) au détriment des départements et accroître, pour ce faire, les ressources au volet 2.¹¹ (Est-ce vraiment là qu'il faut accroître les ressources?) Obligation de perfectionnement des compétences disciplinaire, pédagogique, langagière et numérique¹², ce qui, il me semble, se fait par conscience professionnelle. Retirer la commission pédagogique de notre convention collective (instance où siègent majoritairement les professeurs). S'assurer que les mesures disciplinaires (5-18.01) restent 1 an au dossier du professeur ciblé en ne comptant plus, dans cette année, les possibles congés (maternité, maladie). Extraire le prof du comité de révision de note qui en a fait les frais.

Côté syndical, le mépris se poursuit dans ce dépôt patronal, notamment à travers cette demande :

Les dispositions de la convention collective doivent être modifiées afin de réduire le nombre d'informations à transmettre au Syndicat et afin que ces informations respectent la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.¹³

Bref, vous conviendrez avec moi, que ce dépôt n'incite pas à la confiance de notre vis-à-vis. Il pose au contraire, les jalons de la méfiance.

⁹ Fédération des cégeps, *Loc.cit.*

¹⁰ Dépôt patronal, p.7

¹¹ Ibid, p.11

¹² Ibid, p.13

¹³ Ibid, p.17

Déstructuration du réseau collégial

En bout de piste, si on sent le mépris envers les artisans de l'enseignement, on sent aussi le mépris du réseau tel qu'il existe. Pas besoin d'avoir l'exemple du Cégep de Gaspé en tête pour comprendre¹⁴. On y constate, dans le dépôt patronal, la volonté d'accroître le nombre de cours à la Formation continue (en n'ajustant évidemment pas les conditions de travail des professeurs), d'accroître la marge de manœuvre des gestionnaires avides de conquête de « nouveaux marchés », de déployer le « potentiel » du télenseignement sans passer par le syndicat, d'ouvrir, avec plus de facilité, des Centres d'études collégiales (CEC) qui concurrencent les Cégeps d'une même région.

Nous avons « corrigé » le dépôt patronal en y octroyant la note de « 0 ». J'ai vraiment hâte que le ver d'oreille de Julie Masse passe à un autre appel. Et si nous passions à la ritournelle de « Ça va bien » de Kathleen? Me semble que ce serait déjà une avancée!

¹⁴ Yves Boisvert, « Un sous-cégep indien à 14 000\$ par an », *La presse*, 5 février 2020.